

Tableau des tarifs (selon QF)



ALSH Tarifs supplément sorties vacs été 2025

Dates	Nom des sorties	Tarif T1	T2	T3	T4	T5	T6
10-Jul	zoo de La Flèche	7.5	8	8.5	9	9.5	10
16-Jul	basket	2	2.2	2.4	2.6	2.8	3
18-Jul	gaming	2	2.2	2.4	2.6	2.8	3
23-Jul	Tépacap	5.2	5.4	5.6	5.8	6	6.2
25-Jul	macramé	4	4.5	5	5.5	6	6.5
19 aout	petits bateaux	1.5	1.75	2	2.25	2.5	2.75
20 aout	Papéa	7	7.5	8	8.5	9	9.5
27 aout	canoë	5.5	5.75	6	6.25	6.5	6.75

Les tarifs sont personnalisés en fonction de vos revenus.

Pour accéder au simulateur, rdv sur le site du centre social de l'Antonnière, dans l'onglet accueil de loisirs, cliquez sur le lien dans le paragraphe "Tarifs 2025" <http://centresocial-eira.fr/tarifs/> ou scanner le QR Code ci dessus.

Pour toute aide financière, vous pouvez contacter le CCAS de votre commune.



Si vous n'avez pas encore réglé l'adhésion de l'année scolaire en cours 2024-2025, elle vous sera facturée à l'inscription été :

- L'adhésion à l'association Eira
(6€ individuelle / 15€ familiale).

(adhésion valable du 2 sept 2024 au 31 août 2025)

Avec la participation financière de :



ÉTÉ 2025

ALSH ANTONNIÈRE

3-12 ANS



ASSOCIATION EIRA
CENTRE SOCIAL DE L'ANTONNIÈRE

Centre F.RABELAIS
Rue des Jonquilles
72650 LA MILESSE
02 43 25 59 56

accueil.centresocial.eira@gmail.com

www.centresocial-eira.fr

Facebook : Accueil de loisirs de l'Antonnière - EIRA

Instagram : alshantonniere

Juillet - Août 2025

Informations diverses

Locaux

Les enfants seront accueillis :

Du 7 juillet au 1er août à **Saint Saturnin uniquement**

Au centre culturel Val de Vray

(rue de l'église) : **3/5 ans**

A la garderie périscolaire des écoles
(rue des écoles) : **6/12 ans**

Du 18 au 29 août à **La Miliesse uniquement**

A l'école maternelle S.Delaunay

(rue des écoles) : **3/5 ans**

Au centre François Rabelais

(rue des jonquilles) : **6/12 ans**

*L'organisation peut changer en fonction
des demandes et des places disponibles.*

Activités

L'équipe d'animation élabore un programme d'activités en lien avec les thèmes retenus, pour les enfants.

Tout au long des vacances, des jeux d'extérieurs, activités manuelles, sportives et culturelles seront proposés, tout en respectant les besoins et capacités des enfants.

Des sorties et activités exceptionnelles sont également prévues.

Arrivée et départ des enfants

Détails des horaires :

**Le matin : arrivée à partir de 7h30
et jusqu'à 9h30 maximum**

**Le soir : départ à partir de 16h30
et jusqu'à 18h30 maximum**

**Fermeture : le lundi 14 juillet
et du 4 au 15 août 2025**

Tarifs (selon QF)

Tableau des tarifs des sorties à consulter en dernière page et Qr code pour les tarifs en journée.

NOTE : Inscription pour 3 jours minimum par semaine pour tous, pas de demi-journée possible, sauf pour la semaine suivante :

- Pour la semaine du 15 au 18 juillet : si votre enfant est inscrit à la sortie, nous vous demandons de l'inscrire un jour supplémentaire sur la semaine en plus de cette présence.

Informations paiements

- Pour les virements, demandez le RIB* et lors du virement, notifiez dans l'intitulé, le nom et prénom de votre enfant + la période d'inscription.
- Pour les CESU et ANCV dématérialisés, demandez* les codes de la structure et notifiez le nom et prénom de votre enfant lors du règlement sur le site.
- ATL caf, pensez à créer votre compte et venir avec votre Qr code.
- Paiement espèces et chèque à l'ordre de EIRA à l'accueil du centre social

*Contactez l'accueil du centre social, à la Miliesse.

Inscriptions & modalités

Etape 1 : pour inscrire vos enfants

Comment :

Récupérer au centre social ou télécharger sur le site internet (centresocial-eira.fr/enfance/), les différents documents :

- la fiche d'inscription jointe au programme (une par enfant)
- préparer/compléter tous les documents cités dans la partie "documents obligatoires à fournir" en bas de cette page
- préparer un mode de règlement (par virement, chèques, espèces, e-cesu ou chèques vacances, tickets Msa, ATL...).

**du 4 au
25 juin**

*Nous ne prendrons pas
d'inscriptions après cette
date ou
qu'exceptionnellement et
dans la limite des places
disponibles (en respectant
la législation et la sécurité).*

Etape 2 : finaliser l'inscription

Comment et où ?

Une fois le dossier complété, le déposer directement à l'accueil du centre social de l'Antonnière, aux heures d'ouverture. Une vérification complète du dossier sera effectuée.

Quand ?

lundi de 9h à 12h30,
mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30,
jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, et
vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 16h30.

Permanences supplémentaires :
les mercredis 4 et 25 juin jusqu'à 19h

ATTENTION aucune inscription par mail, téléphone ou boîte aux lettres ne sera traitée et acceptée.

Etape 3 : documents manquants

Si lors de l'étape 2, vous n'avez pas pu finaliser le dossier, vous devrez déposer le reste des documents manquants pour que l'inscription soit validée.

Comment et où ?

Au centre social, aux horaires habituels ou dans la boîte aux lettres, sous enveloppe.

Délais dépôt :

- jusqu'au 25 juin maximum pour une inscription en juillet
- jusqu'au 18 juillet maximum pour une inscription en août.

Les documents obligatoires à fournir

Dossier 2025-2026* à fournir, **nous vous remercions de bien vouloir déposer**, l'ensemble de ces documents au centre social :**

- Pour calculer votre quotient familial : soit une attestation de QF Caf ou MSA à jour de moins de 3 mois, ou obligatoirement votre dernier avis d'imposition et un justificatif des prestations familiales perçues le mois précédant l'inscription.
- Une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire nominative, valable pour la période d'inscription
- photocopie des vaccins à jour
- Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs signé
- Une fiche famille et une fiche sanitaire 2025-2026 (1 par enfant) à télécharger (centresocial-eira.fr/enfance) ou à disposition à l'accueil du centre social. (Si vous avez inscrit votre enfant à un mini-camp en juillet et/ou août, le dossier est le même pour l'alsh)

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement et du dossier complet.

*Le dossier administratif de votre enfant est valable de juillet 2025 à juin 2026.

**les photos des fiches famille/sanitaire et autres documents demandés ne sont pas acceptées. Merci de les scanner de façon lisible ou de remplir directement sur votre ordinateur et/ou d'imprimer les fichiers originaux de vos documents.